



AGETIP CAF

AGETIP CAF

AGENCE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INTÉRÊT PUBLIC EN CENTRAFRIQUE

Lettre d'invitation

N° 169 /AGT-CAF/DG/DT/CP2/17
9

Objet : Appel d'offres international ouvert pour mission d'audit Technique du Projet de Réhabilitation du Réseau de Drainage Pluvial dans Ville de Bangui (THIMO IV BIS)

Monsieur, Madame:

1. La République centrafricaine *Gouvernement Centrafricain* (ci-après nommé « le Client ») a reçu un financement auprès de l'Agence Française de Développement (ci-après nommée « l'Agence ») pour couvrir le coût du **Projet de Réhabilitation du Réseau de Drainage Pluvial dans Ville de Bangui (THIMO IV BIS)**, et entend affecter une partie du financement aux paiements relatifs au Contrat pour lequel la présente demande de proposition est émise.
2. Le Client sollicite des propositions en vue de la fourniture des services de consultants ci-après :
 - audit technique de mise en œuvre des travaux du projet THIMO IV Bis, ci-après désignés par « les Services ». Pour de plus amples renseignements sur les Services, veuillez consulter les Termes de référence joints (Section 7).
3. La présente Demande de propositions (DDP) est ouverte aux consultants de firme. Les bureaux d'études intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité de personnel qualifié, etc.) **ainsi qu'une offre technique et financière pour ladite prestation**. Ils peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Peuvent être candidats les bureaux d'études de pays répondant aux critères de provenance définis dans les Règles de Procédure de l'Agence Française de Développement pour l'Utilisation des Consultants.
4. Un prestataire sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût comme décrite dans la présente DDP.
5. La présente DDP comprend les sections suivantes :

Section 1 – Instructions aux consultants (IC)

Section 2 - Données particulières

Section 3 - Proposition technique – Tableaux types

Section 4 - Proposition financière – Tableaux types

Section 5 – Critères d'éligibilité et responsabilité environnementale et sociale

Section 6 – Règles de l'Agence – Pratiques frauduleuses et de corruption

Section 7 - Termes de référence

Section 8 - Contrat type de consultants.

6. Des compléments d'informations sur la date limite de soumission des propositions, ainsi que l'heure et l'adresse sont fournis aux clauses 17.7 et 17.9 des IC.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Bangui le, 07 Avril 2017

**P/LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGETIP CAF
EXPERT QUALITE**



[Signature]
Gabriel POUNABA